Marseille « Acte II » le 24 octobre : pas de transports en commun pendant 24 h, couvre-feu élargi à l'ensemble de la population et interdiction de toutes les manifestations déclarées ou non déclarées

22/10/2026 à 19h03



Dans un communiqué de presse, le préfet des Bouches-du-Rhône Jacques Witkowski a annoncé l'interdiction de toutes les manifestations déclarées ou non déclarées samedi dans les Bouches-du-Rhône « pour des raisons évidentes de sécurité et de disponibilité des forces de sécurité intérieure ».

Par ailleurs, l'ensemble des transports en commun sera suspendu de samedi 5 heures du matin à dimanche 5 heures du matin dans toute l'agglomération marseillaise, mais aussi en direction des zones commerciales périphériques, comme Plan-de-Campagne, Vitrolles, Aubagne et Miramas, entre Aix-en-Provence et Marseille, entre Aix-en-Provence et Salon-de-Provence et entre Marseille et Salon-de-Provence. La préfecture interdit

par ailleurs le port d’équipements de protection individuelle, le transport de carburant et la vente, le port et le transport d’armes par destination.

Jusqu’ici réservé aux mineurs, le couvre-feu est élargi à l’ensemble de la population et entrera en vigueur samedi vers 23 heures, jusqu’à 5 heures du matin dimanche. À Marseille, son périmètre s’étend aux bâtiments publics et institutionnels, comme la mairie, la préfecture ou le tribunal.

Le Figaro